



Ass. RITTMO Agroenvironnement

37 rue de Herrlisheim

68025 COLMAR CEDEX

Exercice clos le : 31 décembre 2022

SIRET : 44150801700023

SAS KAPPA CONSULTANTS  
BP 62146 Parc des Collines  
11 Avenue de Strasbourg - DIDENHEIM  
68060 MULHOUSE CEDEX

Alsace

Tel : 03-89-33-14-14  
Fax : 03-89-43-86-22

E-mail : [kappa@kappasud.com](mailto:kappa@kappasud.com)

# SOMMAIRE

*Ass. RITMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

<b>COMPTES ANNUELS</b>	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
<b>ANEXE COMPTABLE</b>	
<b>DETAI LS DES COMPTES</b>	
Bilan Actif détaillé	8
Bilan Passif détaillé	23
Compte de Résultat détaillé	24
<b>DOCUMENTS FISCAUX</b>	
Réel Normal BIC	26
	28
	32
	33

COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	17 200,55	17 200,55		4 216,68
Autres	13 153,65	13 153,65		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 737 223,33	1 593 234,47	143 988,86	422 762,87
Autres	271 847,30	246 422,92	25 424,38	52 842,59
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	14 727,84		14 727,84	
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	25,00		25,00	25,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 054 177,67</b>	<b>1 870 011,59</b>	<b>184 166,08</b>	<b>479 847,14</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	469 524,30		469 524,30	622 476,55
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	859 026,28	7 100,00	851 926,28	496 764,58
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	492 023,22		492 023,22	419 333,93
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	21 601,90		21 601,90	94 261,94
Charges constatées d'avance	12 971,22		12 971,22	22 207,18
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 855 146,92</b>	<b>7 100,00</b>	<b>1 848 046,92</b>	<b>1 655 044,18</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 909 324,59</b>	<b>1 877 111,59</b>	<b>2 032 213,00</b>	<b>2 134 891,32</b>

# BILAN PASSIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PASSIF

Du 01/01/2022  
au 31/12/2022

Du 01/01/2021  
au 31/12/2021

<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		287 624,03	287 624,03
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		82 727,14	25 543,00
Report à nouveau		-160 151,76	57 184,14
Excédent ou déficit de l'exercice		210 199,41	370 351,17
	<i>Situation nette (sous total)</i>		
Fonds propres consomptibles		35 228,12	157 977,15
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>245 427,53</b>	<b>528 328,32</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		601 737,61	604 447,56
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		76 840,73	103 210,88
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		158 662,43	174 114,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9 038,93
Autres dettes		875 759,97	647 905,80
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		73 784,73	67 845,33
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 786 785,47</b>	<b>1 606 563,00</b>
Ecarts de conversion passif			
	<b>(V)</b>		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 032 213,00</b>	<b>2 134 891,32</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 479,14	4 879,14
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 194 256,78	982 754,80
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	72 556,18	199 907,47
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	101 939,84	87 834,12
Utilisations des fonds dédiés	-151 259,96	278 441,58
Autres produits		
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 221 971,98</b>
		<b>1 553 817,11</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	415 487,82	427 857,44
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	25 588,96	30 406,56
Salaires et traitements	723 945,66	687 793,39
Charges sociales	304 305,32	297 731,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	323 152,80	288 840,81
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	800,15	910,03
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 793 280,71</b>
		<b>1 733 539,99</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-571 308,73</b>
		<b>-179 722,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9,56	55,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>9,56</b>
		<b>55,39</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 727,53	4 031,22
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>10 727,53</b>
		<b>4 031,22</b>
	<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-10 717,97</b>
		<b>-3 975,83</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-582 026,70</b>	<b>-183 698,71</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		25 745,72
Sur opérations en capital	122 748,94	157 359,13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>122 748,94</b>	<b>183 104,85</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>122 748,94</b>	<b>183 104,85</b>
Participation des salariés aux résultats	(VII)	
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	-57 778,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 344 730,48</b>	<b>1 736 977,35</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 504 882,24</b>	<b>1 679 793,21</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-160 151,76</b>	<b>57 184,14</b>

## ANNEXE COMPTABLE

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Ass. RITTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 2 032 213,00 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -160 151,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/04/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Pour l'exercice 2022, RITTMO comptait sur une subvention du FEDER pour compléter le montage financier de différentes études de recherche. Ces aides FEDER étaient accordées à RITTMO chaque année depuis 2007.

Pour 2022, RITTMO a reçu en avril 2023, l'information que des aides FEDER ne pourrait plus lui être accordées. Etant donné que ces aides FEDER devaient intervenir en co-financement d'autres aides publiques accordées pour des études de recherche déjà en cours, les dépenses nécessaires à la réalisation des études de recherche ont eu lieu sans qu'elles puissent être compensées totalement par les recettes attendues. Ceci a eu deux conséquences :

- Un crédit impôt recherche plus important car les recettes publiques en subvention d'exploitations sont beaucoup plus faibles
- Un résultat annuel déficitaire car les autres ressources de RITTMO (chiffre d'affaires le plus important historiquement depuis la création) n'ont permis qu'une compensation partielle de la perte de cette aide.

Dès 2023, des mesures ont été prises par RITTMO pour :

- Réduire les dépenses de recherche qui nécessitaient des co-financements du FEDER les années précédentes
- Identifier d'autres sources publiques pour contribuer au co-financement des études de recherche devant être maintenues (car déjà contractualisées)
- Augmenter les bénéfices sur les prestations privées pour générer plus d'auto-financement à mobiliser sur ces projets de recherche.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles au 31/12/2021 correspondent à des licences et logiciels.  
Les plans d'amortissement linéaires ont été fixés sur une durée de 1 à 5 ans.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	1 à 10 ans
- Installations générales	3 à 5 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Mobilier de bureau	1 à 5 ans

Les biens acquis dans le cadre d'une étude spécifique et financés par une subvention d'investissement sont amortis en fonction de la durée de l'étude.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### EN-COURS DE PRODUCTION

Les en-cours sont constitués principalement d'études non finalisées au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation au coût de revient des heures et achats directs affectés par projet. Le coût horaire est établi sur la base du salaire brut majoré des charges patronales auquel est affecté un coefficient de majoration couvrant les charges de structure.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	30 354	
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		1 730 066	7 157
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	64 404	2 000
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	65 377	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	136 480	5 934
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			14 728
		TOTAL	1 996 327	29 819
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		25	
		TOTAL	25	
		TOTAL GENERAL	2 026 706	29 819
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions	
INCORPOR	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		30 354
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. gal. agen. amé. cons		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers		1 737 223
		Matériel de transport	64 056	
	Autres immos corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier	65 377	
		Emb. récupérables & divers	142 414	
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			14 728
		TOTAL	2 347	2 023 798
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts & autres immob. financières			25
		TOTAL		25
		TOTAL GENERAL	2 347	2 054 178

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES					
IMMobilisations AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles		26 138	4 217		30 354		
TOTAL		26 138	4 217		30 354		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
Inst. générales agen. aménag.							
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 307 303	285 931		1 593 234		
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	52 492	7 743		60 234		
	Matériel de transport	33 338	17 267		50 604		
	Mat. bureau et informatiq., mob.	127 589	7 996		135 584		
	Emballages récupérables divers						
TOTAL		1 520 721	318 936		1 839 657		
TOTAL GENERAL		1 546 859	323 153		1 870 012		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMobilisations AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étailler							
Primes de remboursement des obligations							

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i> Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immobilisations Prov. pour gros entretien et grdes réparations Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- Titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobs financières</li> </ul> Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	<b>TOTAL</b>	7 100			7 100
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	7 100			7 100
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

# ÉTAT DES STOCKS

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	622 476,55	-152 952,25		469 524,30
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>622 476,55</b>	<b>-152 952,25</b>		<b>469 524,30</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	25		25
ACTIF CIRCONNA	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat & autres coll. publiques	859 026 98 743 299 126 7 289 2 096 182 573	859 026 98 743 299 126 7 289 2 096 182 573	
	Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	99 12 971	99 12 971	
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 364 046</b>	<b>1 364 021</b>	<b>25</b>
renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		
(3)		Créances reçues par legs ou donations		

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	12 971
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>12 971</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

Les créances clients comprennent les factures à établir relatives à des projets terminés non facturés à la date de clôture.  
Les autres créances sont notamment constituées des subventions d'investissement et de fonctionnement à recevoir pour 182 5731,13 €

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	599 915
Autres créances	185 412
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>785 327</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Ass. R/TTMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	156 324 445 413	156 324 283 531	146 568	15 314
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	76 841	76 841		
Personnel & comptes rattachés	65 196	65 196		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	72 655	72 655		
Etat & autres collectiv.	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées	20 811	20 811	
publiques	Autres impôts, tax & assimilés			
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	875 760	875 760		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	73 785	73 785		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 786 785</b>	<b>1 624 904</b>	<b>146 568</b>
				<b>15 314</b>

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Il s'agit de projets pour lesquels la facturation à la clôture est supérieure au temps passé et aux coûts engagés.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	73 785
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>73 785</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 324
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 823
Dettes fiscales et sociales	93 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>117 899</b>

# ENGAGEMENTS

*Ass. RITTMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 92 795,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,75 %

Table de mortalité INSEE 2022

Départ volontaire à 67 ans

Taux de turn over

Taux de turn over moyen

L'association RITTMO AGROENVIRONNEMENT a placé 10 000€ auprès d'Allianz pour un plan de financement des IFC.

# HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

*Ass. RITMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

FIDALSEC-LINSIG

25 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY  
68200 MULHOUSE

## MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Attestations	4 824	4 389
	1 500	700
<b>TOTAL</b>	<b>6 324</b>	<b>5 089</b>

# PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

*Ass. RITMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
QUOTE PART SUBVENTION VIREE AU RESULTAT		122 749
<b>TOTAL</b>		<b>122 749</b>

# ANX TRANSFERTS DE CHARGES

*Ass. R/TTMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
FACTURATIONS CNRS ET AUTRES	100 434		
INDEMNITES CPAM ET PREVOYANCE	1 506		
<b>TOTAL</b>	<b>101 940</b>		

DETAILS DES COMPTES

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	17 200,55	17 200,55		4 216,68
20500100 logiciels	17 200,55		17 200,55	17 200,55
28050010 amort. logiciels		17 200,55	-17 200,55	-12 983,87
Autres	13 153,65	13 153,65		
20800000 autres immo.incorporelles	13 153,65		13 153,65	13 153,65
28080000 amort.autr.immob.incorporelles		13 153,65	-13 153,65	-13 153,65
Immobilisations corporelles				
Installations techn., matériel et outil. ind.	1 737 223,33	1 593 234,47	143 988,86	422 762,87
21540000 materiel industriel	1 737 223,33		1 737 223,33	1 730 066,19
28154000 amort.materiel industriel		1 593 234,47	-1 593 234,47	-1 307 303,32
Autres	271 847,30	246 422,92	25 424,38	52 842,59
21810000 aai divers	64 056,48		64 056,48	64 403,72
21820000 materiel de transport	65 377,00		65 377,00	65 377,00
21831000 materiel bureau et info.	69 414,14		69 414,14	63 480,14
21840000 mobilier	72 999,68		72 999,68	72 999,68
28181000 amort.aai divers		60 234,25	-60 234,25	-52 491,58
28182000 amort.materiel transport		50 604,40	-50 604,40	-33 337,74
28183000 amort.mat.bureau et info.		62 584,59	-62 584,59	-54 804,78
28184000 amort. mob. de bureau		72 999,68	-72 999,68	-72 783,85
Avances et acomptes	14 727,84		14 727,84	
23800000 avces/acptes versés /cde i. c.	14 727,84		14 727,84	
Immobilisations financières				
Autres	25,00		25,00	25,00
27500000 depots cautionnem.verses	25,00		25,00	25,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 054 177,67</b>	<b>1 870 011,59</b>	<b>184 166,08</b>	<b>479 847,14</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	469 524,30		469 524,30	622 476,55
34500000 prest.services en cours	469 524,30		469 524,30	622 476,55
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	859 026,28		859 026,28	503 864,58
Créances douteuses ou litigieuses		7 100,00	-7 100,00	-7 100,00
Avances et acomptes versés sur commandes	98,96		98,96	563,90
40910000 four. avances & acptes	98,96		98,96	563,90
Autres	491 924,26		491 924,26	418 770,03
40980000 rrr a obtenu/avoirs non recus				3 422,48
42700000 personnel oppositions	97,52		97,52	
43870000 produits a recevoir	742,70		742,70	-363,90
44170000 subvention a recevoir	182 573,13		182 573,13	334 912,14
44400000 impots sur les benefices	299 126,00		299 126,00	57 778,00
44520000 tva due intracommunautaire				0,09
44562500 tva/limmo 20 %				2 076,90
44566300 tva ach biens autolq france	79,09		79,09	
44566500 tva deductible 20 %	4 258,12		4 258,12	6 633,99
44567000 credit de tva a reporter				2 137,42
44586400 tva / fact. non parvenues	2 951,70		2 951,70	4 403,41
44587000 tva s/factures a etablir				1 042,50
44870000 produits à recevoir	2 096,00		2 096,00	6 727,00
Disponibilités	21 601,90		21 601,90	94 261,94
51200000 cic	21 592,34		21 592,34	2 848,06
51230000 livret association cic	9,56		9,56	91 413,88

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
Charges constatées d'avance <i>48600000 charges constat. d'avance</i>	12 971,22 <i>12 971,22</i>		12 971,22 <i>12 971,22</i>	22 207,18 <i>22 207,18</i>
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 855 146,92</b>	<b>7 100,00</b>	<b>1 848 046,92</b>	<b>1 655 044,18</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 909 324,59</b>	<b>1 877 111,59</b>	<b>2 032 213,00</b>	<b>2 134 891,32</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## PASSIF

Du 01/01/2022  
au 31/12/2022

Du 01/01/2021  
au 31/12/2021

<b>FONDS PROPRES</b>			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		287 624,03	287 624,03
10630000 reserves statut.contract.		287 624,03	287 624,03
Report à nouveau		82 727,14	25 543,00
11000000 report a nouveau credit.		82 727,14	25 543,00
Excédent ou déficit de l'exercice		-160 151,76	57 184,14
	<i>Situation nette (sous total)</i>	210 199,41	370 351,17
Subventions d'investissement		35 228,12	157 977,15
13171000 etat			45 000,09
13172000 subv. inv. region alsace		191 705,81	352 067,01
13174000 feder		55 364,34	121 486,85
13913000 ue/region/departement		-211 842,03	-360 576,80
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>245 427,53</b>	<b>528 328,32</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
	<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>			
	<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		601 737,61	604 447,56
16400200 cic pret eq 265 k€			267 475,71
16400300 cic pret 125 k€		126 413,20	125 000,00
16400400 cic pret garantie etat 100k€		100 000,00	100 000,00
16400500 bpifrance pret rebond 100k€		100 000,00	100 000,00
16400600 cic pret 119 k€		119 000,00	
16884000 sur emp aupres ets de credit		1 685,82	1 756,22
51120000 cheques emis			10 000,00
51810000 interets courus		4 638,59	215,63
51900000 concours bancaires courants		150 000,00	
Dettes fournisseurs		59 017,75	75 971,54
Dettes fournisseurs factures non parvenues		17 822,98	27 239,34
Dettes fiscales et sociales		158 662,43	174 114,50
42210000 prelevement a la source		2 517,00	3 116,00
42820000 dettes prov./conges payes		62 679,40	57 366,14
43100000 ursxaf		22 129,00	26 243,00
43730000 reunica		5 598,38	6 996,20
43740000 helium prevoyance		3 425,97	4 167,00
43750000 helium sante		5 858,44	6 108,70
43760000 quatrem art. 83		4 571,00	5 611,00
43820000 charg.soc./conges a payer		30 714,44	25 814,76
43860000 autr.charg.social.a payer		357,68	3 485,64
44550000 taxes/c. a. a decalsser		7 926,00	
44566600 tva deductible intracomm			0,09
44571500 tva collectee 20%		12 885,12	35 205,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9 038,93
40410000 fournisseurs immobilisations			9 038,93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		855 355,90	641 047,25
41910000 CLTS AV.ACPT RECUS S/COMM		705 252,90	641 047,25
41911000 CREANCES PROFESS. CEDEES		150 103,00	
Autres dettes		20 404,07	6 858,55
411a11 agro innovation internatio		2 968,20	
411apesa apesa		16 740,00	6 255,00
41980000 rrr a accorder /avoirs a etabl			432,72
467ca membres ca			
467haas haas jessica		79,00	
467ruidave ruidavets lionel		67,54	170,83
467theveni thevenin nicolas		549,33	
Produits constatés d'avance		73 784,73	67 845,33

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF		Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<i>48700000 produits constates d'avance</i>		73 784,73	67 845,33
	TOTAL (IV)	1 786 785,47	1 606 563,00
Ecart de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 032 213,00	2 134 891,32

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 479,14	4 879,14
75600000 cotisations adherents	4 416,64	4 874,97
75610000 contribution plantation	62,50	4,17
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 194 256,78	982 754,80
70520000 études rsc	604 179,85	538 825,07
70520100 études rsc ue	21 200,00	2 100,00
70520300 études rsc exo	267 073,76	70 125,39
70580000 formation	20 250,00	15 556,40
70591000 expertises	109 255,00	242 332,60
70591100 expertises ue	25 547,00	36 155,00
70591200 expertises hors ue		11 390,00
70591300 expertises exo	80 875,00	58 000,00
70593000 étude r&d	57 150,00	
70610000 transfert technologique	184,17	
70800000 produits activités annex.	8 542,00	8 270,34
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	72 556,18	199 907,47
74100000 subv. feder	11 730,18	139 081,47
74300000 subv. région alsace	60 826,00	60 826,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	101 939,84	87 834,12
79100000 transferts charges d'expl	100 433,61	67 882,91
79110000 ij prévoyance	1 506,23	12 351,87
79120000 aides à l'embauche et apprenti		7 333,34
79130000 transf.charges activité parti		266,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	-151 259,96	278 441,58
71335000 travaux en cours	-152 952,25	278 250,30
75160000 droits auteurs et reproduction	12,83	
75800000 prod.divers de gest. cour.	1 679,46	191,28
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 221 971,98</b>	<b>1 553 817,11</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
60481000 sous-traitance rsc	415 487,82	427 857,44
60490000 analyses laboratoires	41 340,00	18 064,00
60611000 électricité, gaz, eau	77 457,68	93 509,70
60630000 petit équip. labo	51 195,38	55 527,35
60632000 petit équip. rsc	17 937,03	32 914,20
60633000 petit équip. r&d	27 599,20	25 287,01
60634000 petit équip. divers	12 113,96	9 272,31
60640000 fourn. administratives	978,52	123,46
60650000 achats spéciaux pr batime	5 063,80	4 562,74
60660000 carburant	4 308,61	4 087,46
61100000 sous-traitance générale	1 810,22	2 220,62
61350000 locations mobilières	7 434,96	8 666,35
61351000 locat° photocop. lixxbail	712,19	2 380,93
	2 296,33	1 727,89

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
61500000 entretien et reparations labo	74,92	230,45
61510000 ent. rep. batiment itt	5 101,05	8 357,18
61520000 ent.rep. s/materiel immobilise		3 535,26
61530000 ent. rep. s/batiment (rittmo)	2 289,12	1 188,00
61550000 ent. repar. kangoo	216,10	176,91
61550100 ent.repar camions iveco	53,33	61,66
61560000 maintenance informatique	17 468,87	17 462,62
61561000 maintenance laboratoires	13 160,82	12 279,45
61562000 maint. batiment itt	9 425,47	7 817,73
61563000 maintenance bâtiment rittmo		777,60
61564000 maint. pilotes methanisation	1 450,00	
61610000 assurance rc activite	6 226,10	4 297,39
61611000 assurance rc dirigeants	844,74	806,25
61613000 protection juridique	818,36	818,36
61620000 assurance i.f.c.		10 000,00
61630000 assurance-transport	2 082,27	852,15
61638000 ass transport autres biens	5 699,39	5 312,00
61660000 assurance batiment	8 674,16	8 391,02
61680000 autres assurances	257,20	
61810000 documentation generale		155,38
61830000 documentation technique	2 739,78	2 413,39
61850000 frais colloques	6 557,72	2 536,66
62260000 honoraires	16 526,84	31 292,37
62262000 honoraires cac	6 324,00	5 099,05
62270000 frais d'actes & content.	675,34	417,67
62300000 publite	49,58	335,00
62310000 annonces et insertions	1 507,33	
62340000 cadeaux a la clientele	1 478,00	-77,48
62370000 publications		160,63
62380000 divers (pourboires, dons ...)	215,00	
62400000 transp. de biens collect. du p	452,18	
62410000 transp. s/achats	2 152,34	2 763,71
62420000 transports s/ventes	4 121,20	3 986,20
62520000 frais deplacement divers	8 641,75	6 316,23
62530000 repas, hebgt, frais reels	3 166,78	5 562,84
62540000 ind. kilometriques	1 946,46	1 611,37
62570000 receptions	14 576,58	4 045,97
62600000 frais postaux et telecom.	1 753,34	1 780,19
62610000 affranchissements	1 203,79	939,85
62620000 telephone et fax	5 760,21	5 947,13
62700000 services bancaires et ass	1 363,99	1 443,90
62720000 frais sur émissions d'emprunt	200,00	
62810000 concours divers	9 985,83	10 419,33
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	25 588,96	30 406,56
63110000 taxe sur les salaires	5 689,00	7 846,00
63330000 part. formation continue	11 444,34	14 620,12
63350000 vers. liberat. a exoner. taxe	3 148,72	2 746,46
63380000 autres impots taxes	321,90	124,00
63511000 taxe profes./cet	4 985,00	5 033,00
63530000 impots indirects		36,98
Salaires et traitements	723 945,66	687 793,39
64100000 remunerations personnel	715 611,90	684 023,55
64120000 conges payes	5 313,26	412,71
64140000 remboursement de frais	3 020,50	3 357,13
Charges sociales	304 305,32	297 731,76
64510000 urssaf	180 067,37	185 086,61
64521000 agf prevoyance	15 944,89	15 182,26
64522000 agf sante	25 348,62	22 808,27
64532000 arpege	44 895,59	44 522,77
64550000 art. 83	21 384,17	20 400,63
64560000 charges soc./conges payes	4 899,68	185,72
64750000 medecine du travail	2 352,00	2 016,00
64810000 gratifications stage	8 463,00	1 092,00
64820000 autres charges de personnel	950,00	6 437,50

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Ass. RITMO Agroenvironnement

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations <i>68111000 dap immo. incorp. 68112000 dap immo. corporelles 68174000 dot depreciation creances</i>	323 152,80 4 216,68 318 936,12	288 840,81 4 614,00 277 126,81 7 100,00
Dotations aux provisions Reports en fonds dédiés Autres charges <i>65110000 redev. concess. brev. lic. mar 65800000 charges div.gest.courante</i>	800,15 800,00 0,15	910,03 903,20 6,83
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 793 280,71</b>	<b>1 733 539,99</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-571 308,73</b>	<b>-179 722,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés <i>76800000 autres produits financiers</i>	9,56 9,56	55,39 55,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>9,56</b>	<b>55,39</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées <i>66110000 intérêts des emprunts dettes 66150000 intérêts bancaires</i>	10 727,53 3 531,51 7 196,02	4 031,22 3 237,96 793,26
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>10 727,53</b>	<b>4 031,22</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-10 717,97</b>	<b>-3 975,83</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-582 026,70</b>	<b>-183 698,71</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion <i>77180000 autres pts except. /op. g.</i>		25 745,72 25 745,72
Sur opérations en capital <i>77700000 subv.invest.virees result</i>	122 748,94 122 748,94	157 359,13 157 359,13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>122 748,94</b>	<b>183 104,85</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>122 748,94</b>	<b>183 104,85</b>
Participation des salariés aux résultats <i>(VII)</i>		
Impôts sur les bénéfices <i>69930000 credit impot recherche</i>	(VIII)	-299 126,00 -299 126,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 344 730,48</b>	<b>1 736 977,35</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 504 882,24</b>	<b>1 679 793,21</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

*Ass. R/TTMO Agroenvironnement*

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-160 151,76	57 184,14

DOCUMENTS FISCAUX

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
<b>A   IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
Ass. RITMO Agroenvironnement 37 rue de Herrlisheim  68025 COLMAR CEDEX					
SIRET 4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3				Mél : joseph.pulicano@rittmo.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
<b>B   ACTIVITE</b>					
Activités exercées	Recherche-développement			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C   RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>					
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	459 278
<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)</b>					
<b>D   IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E   CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
<b>F   CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
<b>G   ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse				
	N°				
<b>H   COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé <input type="checkbox"/> SAGE					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
SARL KAPPA CONSULTANTS 11 Avenue de Strasbourg 68350 DIDENHEIM					
Tél : 0389331414			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 21/04/23 Lieu : COLMAR		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Directrice Qualité et nom du signataire : Laure METZGER		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD**

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)							<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>							<b>e</b>	
							<b>f</b>	
							<b>g</b>	
							<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>							<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>							<b>Total (a à h)</b>	
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1	2	3			4	5	6	7
K	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>			MVLT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLT restant à reporter					
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

Désignation de l'entreprise : Ass. RITIMO Agroenvironnement		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12
Adresse de l'entreprise 37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12
Numéro SIRET* 4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		
AC 11H- IMMOBILISE : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AA	
	Frais de développement*		AB	
	Concessions, brevets et droits similaires		CX	
	Fonds commercial (1)		AF	17 201
	Autres immobilisations incorporelles		AH	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AJ	13 154
	Terrains		AL	
	Constructions		AN	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AP	
	Autres immobilisations corporelles		AR	1 737 223
AC 11H- IMMOBILISE : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours		AT	271 847
	Avances et acomptes		AV	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AX	14 728
	Autres participations		CS	
	Créances rattachées à des participations		CU	
	Autres titres immobilisés		BB	
	Prêts		BD	
	Autres immobilisations financières*		BF	
	TOTAL (II)		BH	25
			BJ	2 054 178
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements		BL	
	En cours de production de biens		BN	
	En cours de production de services		BP	469 524
	Produits intermédiaires et finis		BR	
	Marchandises		BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	99
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	859 026
	Autres créances (3)		BZ	491 924
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....		CD	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	21 602
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	12 971
	TOTAL (III)		CJ	1 855 147
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
	Ecarts de conversion actif * (VI)		CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	3 909 325
			1A	1 877 112
				2 032 213
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
Clause de réserve de propriété :*		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		(3) Part à plus d'1 an :
Immobilisations :		Stocks :		CR
Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Ass. RITTMO Agroenvironnement	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	)	DA
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	)	DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE 287 624
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	)	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ )	)	DG
	Report à nouveau		DH 82 727
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI -160 152
	Subventions d'investissement		DJ 35 228
	Provisions réglementées *		DK
		<b>TOTAL (I)</b>	DL 245 428
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
		<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
		<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 601 738
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 855 356
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 76 841
	Dettes fiscales et sociales		DY 158 662
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 20 404
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 73 785
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC 1 786 785
	Ecarts de conversion passif *		ED
		<b>TOTAL (V)</b>	EE 2 032 213
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1D
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1E
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EF
			EG 1 624 904
			EH 150 000

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTIMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
		France	
		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	
	Production vendue	FD	
	biens *		FE
	services *	FG	
			FH
		1 194 257	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	
			FK
		1 194 257	
	Production stockée *		
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)		
	Autres Produits (1) (11)		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		
	Variation de stocks (marchandises) *		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		
DOTTATIONS D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés *		
	Salaires et traitements *		
	Charges sociales (10)		
	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	
		- dotations aux provisions	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		
	Intérêts et charges assimilées (6)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>		
	<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>		
	<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Ass. RITMO Agroenvironnement

Néant  \*

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Ass. RITTIMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations			
INCOPI	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		Concédées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
CORPORELLES	Terrains		KG	1	2	3	
	Sur sol propre	Dont Composants	L9		D8	D9	
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KE	KF	
	Installations gales, agents*, aménagts des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 730 066	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	64 404	
	Matériel de transport *				KY	65 377	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	136 480	
	Emballages récupérables et divers *				LE		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK		
	TOTAL III				LN	1 996 327	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		
	Autres participations				8U		
	Autres titres immobilisés				1P		
INCOPI	Prêts et autres immobilisations financières				1T	25	
	TOTAL IV				LQ	25	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 026 706	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØH	ØJ 29 819	
	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
INCOPI	Frais d'établissement et de développement		IN	1	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		2	3	
CORPORELLES	Terrains		IP		CØ	DØ	D7
	Constructions	Sur sol propre	IQ		LV	LW	1X
		Sur sol d'autrui	IR				
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU	2 347	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
FINANCIERES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	2 347	NG	NH	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
INCOPI	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	2 347	ØK	ØL	ØM
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTIMO Agroenvironnement	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

Exercice N clos le 31/12/2022

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
<b>10 TOTAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.  
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Ass. RITTIMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *
--	--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles			PE	26 138	PF	4 217	PG		PH
<b>TOTAL I</b>			RK	26 138	RM	4 217	RN		RO
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 307 303	QA	285 931	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	52 492	QE	7 743	QF		QG
	Matériel de transport		QH	33 338	QI	17 267	QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	127 589	QM	7 996	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
	<b>TOTAL II</b>		QU	1 520 721	QV	318 936	QW		QX
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	1 546 859	ØP	323 153	ØQ		ØR

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO		
<b>TOTAL III</b>									
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étalement						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise Ass. RITTMO Agroenvironnement

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D		
	- corporelles	6E	6F		6G		6H		
	- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	7 100	6U	6V		6W	7 100	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	7 100	TY	TZ		UA	7 100	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	7 100	UB	UC		UD	7 100	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\***

DGFIP N° 2057 - SD 2023

8

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTIMO Agroenvironnement						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ  DE L'ACTIF CIRCULANT  RENOVIS	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	25	UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	859 026	859 026		
	Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée* ) )		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	98	98		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	743	743		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	299 126	299 126		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 289	7 289		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 096	2 096		
		Divers	VP	182 573	182 573		
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	99	99		
	Charges constatées d'avance		VS	12 971	12 971		
	TOTaux		VT	1 364 046	VU	1 364 021	
	(1)	Montant des		25	VV		
		- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VD				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
(1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		VG	156 324	156 324		
	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine		VH	445 413	283 531	146 568	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	76 841	76 841			
Personnel et comptes rattachés		8C	65 196	65 196			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	72 655	72 655			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 811	20 811		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	875 760	875 760			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	73 785	73 785			
TOTaux		VY	1 786 785	VZ	1 624 904	146 568	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	120 413	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	267 476	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		



Désignation de l'entreprise		Ass. RITMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	483 968	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	483 968	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	459 278	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	943 246	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	93 394	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>						
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y		
			8Z	9A		
			9B	9C		
Provisions pour dépréciation *			9D	9E		
			9F	9G		
			9H	9J		
Charges à payer						
			9K	9L		
			9M	9N		
			9P	9R		
			9S	9T		
TOTAU (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO		
à reporter au tableau 2058-A-SD :					↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**11**

**DGFIP N° 2058 - C - SD 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Ass. RITMO Agroenvironnement

Néant  \*

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	25 543	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	57 184		Dividendes		ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	
	<b>TOTAL I</b>	ØF	82 727		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZF	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>	<b>TOTAL II</b>	82 727	82 727				ZH	
<b>Exercice N :</b>								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAILLS DES POSTES	- Sous-traitance				YT	126 233		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	2 296	)	XQ	3 009	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	23 526		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	9 986	)	ST	262 720	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	415 488		
	- CFE, CVAE				YW	4 985		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	20 604		
T.V.A.	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD			YX	25 589			
IMPÔTS ET TAXES	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	98 109		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	74 037		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022 )				ØB	715 585		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	- Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
RÉGIME DE GROUPE *	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTIMO Agroenvironnement						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *								
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>														
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥								
<b>I. Immobilisations*</b>	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>											
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪							
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %								
<b>I. Immobilisations *</b>	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
<b>II. Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+											
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+											
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+											
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+											
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice												
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme												
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*												
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨													
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩	(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)								
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Ass. RITTMO Agroenvironnement

Néant  \*

1 Entreprises soumises à l'IS  
2 Entreprises soumises à l'IIR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur le résultat de l'exercice À 15 % ou 19 %	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	①	②	③	④	⑤
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (lignes 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5			
TOTAL (lignes 4 et 5)		6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7			
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>					
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Ass. RITMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	22
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 194 257
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	13
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	100 434
		<b>TOTAL 1</b>	OX 1 294 704
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	6 159
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	72 556
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		<b>TOTAL 2</b>	OM 78 715
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	239 804
Variation négative des stocks		OQ	152 952
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	172 675
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	712
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	800
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		<b>TOTAL 3</b>	OJ 566 944
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG 806 475
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	806 475
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 294 704
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	22
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Ass. RITTIMO Agroenvironnement

ADRESSE (voie)

37 rue de Herrlisheim

CODE POSTAL

68025

VILLE

COLMAR CEDEX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1  
1(1)  
Néant \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 4 4 1 5 0 8 0 1 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Ass. RITMO Agroenvironnement

ADRESSE (voie) 37 rue de Herrlisheim

CODE POSTAL 68025

VILLE COLMAR CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne WQ)</u>	
	<b>TOTAL</b>	

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne XG)</u>	
Crédit d'impôt recherche		299 126
	<b>TOTAL</b>	299 126

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
FACTURES A ETABLIR	599 915
PRODUITS A RECEVOIR	743
SUBVENTION A RECEVOIR	182 573
PRODUITS À RECEVOIR	2 096
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>785 327</b>

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
SUR EMP AUPRES ETS DE CREDIT	1 686
FOURN. FACT.NON PARVENUES	17 823
DETTES PROV./CONGES PAYES	62 679
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	30 714
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	358
INTERETS COURUS	4 639
<b>Total des charges à payer</b>	<b>117 899</b>

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE			12 971		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>12 971</b>		

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			73 785		
<b>Total des produits constatés d'avance</b>			<b>73 785</b>		

## CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI) ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE (ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

N° 2069-A-SD  
Dépenses engagées au titre de 2022  
**cerfa**  
N° 11081\*25  
(article 244 quater B du CGI et article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la déclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le [site du ministère chargé de la recherche](#). Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01	01	2022	Clos le	31	12	2022
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	72.19Z
		441508017	Activités (cf notice)	
Ass. RITTMO Agroenvironnement 37 rue de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX		(ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2022*	AZ										
• Entreprises nouvelles créées en 2022 *	BZ	Préciser la date de début d'activité (cf notice)									
• PME au sens communautaire*	KZ	X Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome									
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 194 257									
• Nombre de salariés	CZ	22									
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ	<table border="1"> <tr> <td>• Nombre de chercheurs et techniciens</td> <td>EZ</td> <td>15</td> <td>• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)</td> <td>FZ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*</td> <td>GZ</td> <td></td> </tr> </table>	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	15	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	
• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	15	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ							
• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ										

\*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

### I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE) ANNÉE CIVILE 2022

#### A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	257 726
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	545 215
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	427 737
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	1 230 678
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	4 039
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	8 927
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	4 410
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	1 248 054

**B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES** <sup>2</sup>
*(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)*

Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	15a en France : à l'étranger <sup>3</sup> :	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	16a en France : à l'étranger <sup>3</sup> :	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b>	18	
<i>Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17</i> <i>Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité</i>		
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance</b>	19	
<i>Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19</i> <i>Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19</i>		
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance</b>	20	
<i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18- ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20</i> <i>Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20</i>		
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
<b>C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>	<b>Année civile 2022</b>	
<b>Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)</b>	22	1 248 054

2 Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

3 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	23a	250 967
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	24	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</b>	26a	997 087
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2022
Frais de collection	27
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	30
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	31
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	32
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	33a
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	33b

<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)</b>	34a	997 087
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</i>	34b	

### III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 €hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

Montant net total des dépenses de recherche ( <i>reporter de la ligne 26a</i> )	35a	997 087
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter de la ligne 26b)</i>	35b	
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne 35a} - \text{ligne 35b}) \times 30\%] + (\text{ligne 35b} \times 50\%)^7$	36	299 126
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 92a</i> )	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche ( <i>ligne 36 + ligne 37</i> )	38a	299 126
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	

## DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)

Montant net total des dépenses de collection ( <i>reporter de la ligne 33a</i> )	39a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter de la ligne 33b)</i>	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de <i>minimis</i> $[(\text{ligne 39a} - \text{ligne 39b}) \times 30\% + \text{ligne 39b} \times 50\%]$ <sup>8</sup>	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 92b</i> )	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de <i>minimis</i> ( <i>ligne 40 + ligne 41</i> )	42a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis</i>	42b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de <i>minimis</i> ( <i>ligne 42a + ligne 43</i> )	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de <i>minimis</i> :		
<i>Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a</i>	45a	
<i>Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a</i>		
<i>Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a</i>		
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement</i>	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection ( <i>ligne 38a + ligne 45a</i> )	46a	299 126
<i>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)</i>	46b	

## B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 87 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) ( <i>reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87)</i> )	47a	
<i>Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 87))</i>	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche $[(\text{ligne 47a} - \text{ligne 47b}) \times 30\%] + (\text{ligne 47b} \times 50\%)^9$	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) $[(\text{ligne 26a} - (100 000 000 € - \text{ligne 87}))]$	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) ( <i>ligne 49 x 5 %</i> )	50	
Montant total du crédit d'impôt ( <i>ligne 48 + ligne 50</i> )	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 92a</i> )	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche ( <i>ligne 51 + ligne 52</i> )	53a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	53b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection ( <i>report du montant porté ligne 33a</i> )	54a	
<i>Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter de la ligne 33b)</i>	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 87 - ligne 47a)	55	

<sup>7</sup> Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.<sup>8</sup> Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.<sup>9</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %) <sup>9</sup>	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55)>0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - montant ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

#### IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) <sup>8</sup>

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION	ANNÉE CIVILE 2022
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 65 x 75 %) + (ligne 66 x 43 %)]	67
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	68
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	69
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	70
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69 + ligne 70)	71
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 71 dans la limite de 400 000 €)	72
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	73
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	74
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	75
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	76
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 - ligne 75 + ligne 76)	77a
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	77b
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77c
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	77d

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RCI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation $[(\text{ligne 77a} - \text{ligne 77b} - \text{ligne 77c} - \text{ligne 77d}) \times 20\%] + (\text{ligne 77b} \times 40\%) + (\text{ligne 77c} \times 40\%) + (\text{ligne 77d} \times 35\%)$	78	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92c)	79	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 78 + ligne 79)	80a	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	80b	
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse</i>	80c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 80a)</b>	81a	299 126
<i>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 80b)</i>	81b	

## CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

## V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)

ANNÉE CIVILE 2022

Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	82	
<i>Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang)<sup>13</sup></i>		
	en France :	83a
	à l'étranger :	83b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement <i>Si (ligne 83a + ligne 83b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 84</i> <i>Si (ligne 83a + ligne 83b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 84</i>	84	
Montant des aides publiques remboursables ou non <sup>14</sup>	85	
Montant des remboursements des aides publiques <sup>15</sup>	86	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 84 - ligne 85 + ligne 86)	87	
<i>Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME</i>	88	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 87 - ligne 88) x 40 %] + (ligne 88 x 50%)	89	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 92d)	90	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 89 + ligne 90)</b>	91	

## VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
<b>TOTAL</b>		92a	92b	92c	92d

## **VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
<b>TOTAL</b>		93a	93b	93c	93d

**VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé lignes 81a et 91 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 81a et 91 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 81a, 81b et 91 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	94	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	95	

*Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal*

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**IX – SIGNATURE**

A .....	Le .....
Nom, Qualité Laure METZGER Directrice	Signature
Adresse émail joseph.pulicano@rittmo.com	
Téléphone : .....	

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RCI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RCI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022

<b>Dénomination de l'entreprise :</b> Ass. RITMO Agroenvironnement		Néant <input type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise</b>	4   4   5   0   8   0   1   7	PME au sens communautaire (Cocher la case) <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
<b>Dénomination et adresse</b>		
<b>SIREN</b>		
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE<sup>1</sup></b>		
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <sup>2</sup> (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% <sup>3</sup> ) + (ligne 2 x 9% <sup>3</sup> ) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés à l'article L. 3141-32 du code du travail.	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)		
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		

<sup>1</sup> Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

<sup>2</sup> Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

<sup>3</sup> A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (articles 220 *sexdecies* du CGI) cf 2079-RT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

## II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>4</sup>

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

### CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 *quater E* du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 *quater B* du CGI) cf n°2069-A-SD

299 126

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 *quater B bis* du CGI) cf. n°2069-A-SD

### CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 *quater F* du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 *quater L* du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 *octies* du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 *quater O* du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 *terdecies* du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 *septdecies* du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 *quater U* du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 *quater V* du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 *undecies* du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 *quater W* du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 *quater X* du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

### NOUVEAUTÉS

- Deux nouveaux crédits d'impôt, créés par la loi de finances pour 2022, sont intégrés à ce formulaire :

• le crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (EOM) au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2022 pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1er janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024. (art.82 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022) ;

• le crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) au titre des dépenses de recherche facturées à une entreprise par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances (ORDC), pour la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective, conclu entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 (art. 69 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022).

- Une nouvelle réduction d'impôt, créée par la loi de finances pour 2021, est intégrée à ce formulaire :

• la réduction d'impôt au titre des investissements productifs et dans le secteur du logement, réalisés dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (RI COM), à compter du 1er janvier 2022 (art. 108 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021).

- Par ailleurs, deux crédits, désormais obsolètes, ont été supprimés :

- le crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique ;
- le crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux.

<sup>4</sup> Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.